

N° d'ordre : 20200720-24DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 20 juillet 2020
 DES DELIBERATIONS**

L'An deux mille vingt, le lundi vingt juillet à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis au gymnase de l'Escale à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	H. ANGLÉSIO	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	J. POLONIA (suppléant)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
Laiz	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
	A. SANDRIN		x			L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING	x				A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT	x		
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS			x
					J.-L. GIVORD	x			

Envoi de la convocation : 13/07/2020

Affichage de la convocation : 15/07/2020

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 29

M. Michel GENTIL a transmis pouvoir à M. Christophe GREFFET et a rejoint la séance à 20h15
 Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY
 Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL
 Mme Françoise DUBOIS a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Considérant qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes membres ;

Considérant qu'elle doit être réunie pour tout ce qui concerne l'évaluation des transferts de compétences à l'occasion de transferts de compétence à l'intercommunalité et plus généralement à tout ce qui a trait à la fixation ou la modification des attributions de compensation des communes ;

Considérant que la CLECT est créée par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition à la majorité des 2/3 ;

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux, et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant et que la commission élit en son sein un président et un vice-président ;

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

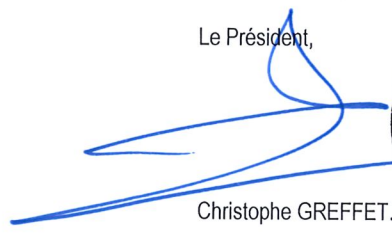
CREE la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

FIXE sa composition à 1 membre par commune ;

SOLLICITE les Communes afin qu'elles proposent un représentant dans les meilleurs délais.

Certifié exact et pour extrait conforme,

Le Président,


Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 24 JUL, 2020

Transmis en Préfecture le :

24 JUL, 2020

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.